

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

### **Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

**Présents** : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 20h25) ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme Anne MARIETTAZ.

**Absente Excusée** : Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à M. WITKOWSKI Yves)

**Secrétaire de séance** : Mme GILARDINO Lamia

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour et précise que le point 8 sera supprimé et en expliquera la raison.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MAI 2022.**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2022.

*Vote : 14 Pour*

### **2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE**

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

| NOM ENTREPRISE | OBJET   | MONTANT TTC |
|----------------|---|-------------|
| SCIANDRA       | Entretien des chaudières  | 1 738,20 €  |
| SCIANDRA       | Nettoyage cuve fioul BELLAIT  | 1 080,00 €  |
| CAPDIS         | 12 T de lait de chaux pour hygiénisation des boues  | 3 153.60 €  |
| EWY            | Lignes électriques pour chauffe-eau La Résidence  | 4 320,00 €  |
| WITKOWSKI      | 40 radiateurs électriques La Résidence, Local des anciens, La Croix Rouge, La Poste et Chorus                     | 6 529,00 €  |
| SCIANDRA       | Chauffe-eau La Résidence, Local des Anciens, La Croix Rouge et dépose des radiateurs eau, chaudière fioul et cuve | 13 203,30 € |

### **3) MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ADS**

*Affaire n°58/2022*

Mme le Maire rappelle que le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes Bugey Sud gère les demandes d'urbanisme de la commune.

La mise à jour demandée vise à prendre en compte la dématérialisation des dossiers effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle précise donc que depuis le début de l'année, tous les dossiers doivent être transmis au service ADS de manière dématérialisée.

De plus, cette nouvelle convention spécifie que les communes n'auront plus à prendre un avenant financier par délibération chaque année pour valider les tarifs de prise en charge des demandes d'urbanisme (DP, CU, PC, ...). Ils seront désormais validés annuellement par l'Assemblée Générale des communes adhérentes et le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Mme Huguette GIRERD demande si le Maire pourra toujours donner son avis.

Mme le Maire répond que pour chaque dossier, le Maire signe un imprimé dans lequel elle coche Avis favorable ou défavorable.

Elle informe que le service ADS va embaucher deux personnes pour traiter les demandes qui sont nombreuses. Elle précise également que ce service peut recevoir les habitants en cas de besoin.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la mise à jour de la convention ADS.

*Vote : 14 Pour*

#### **4) CHANGEMENT DE LOGICIEL CANTINE-GARDERIE**

*Affaire n°60/2022*

Mme le Maire explique qu'actuellement le logiciel de gestion de la cantine et de la garderie est le logiciel BELAMI de VIP Concept. Il permet aux familles d'inscrire leurs enfants et de payer leurs factures le mois suivant. Les données doivent ensuite être récupérées chaque jour sur BELAMI afin de réserver les repas pour les jours suivants sur la plateforme TROKOOL de LEZTROY (prestataire pour les repas de la cantine et du portage des repas à domicile). Les factures sont envoyées en début du mois suivant, avec des relances de paiement après le 20 du mois en cas d'impayés.

De plus, un système de pointage papier et numérique se fait chaque jour entre la mairie et l'école.

Le coût initial pour la mise en place de ce logiciel a été de 1 500 € (logiciel et formation), avec un coût annuel de 924 €.

La gestion administrative de la cantine étant difficile de cette manière, le prestataire a été contacté pour trouver une solution pour simplifier certains points.

VIP Concept peut paramétrer son logiciel avec un prépaiement pour 198 € (sans surcoût annuel). Pour la transmission automatique vers le logiciel de réservation de LEZTROY, cette option n'a pas encore été développée par leur service.

Interrogé, LEZTROY nous a mis en relation avec JC Développement qui propose le logiciel FamilyClic avec prépaiement (les parents doivent payer à l'inscription) et avec bascule automatique journalière sur la plateforme de LEZTROY. Donc plus d'impayés, plus de relance, plus de données à transférer ni chez LEZTROY, ni entre mairie et école, ce qui implique un gain de temps notamment pour la secrétaire.

Son coût annuel a été négocié à 1 209,60 € en excluant les réservations du portage de repas à domicile (inscriptions et facturation par la mairie).

L'indice de révision a également été modifié pour prendre en compte l'indice SYNTEC (prestations intellectuelles et informatiques) à la place de l'indice INSEE (prix à la consommation), plus adapté à ce genre de prestation et sans doute moins inflationniste.

Suite à un sondage auprès des mairies clientes, elles en sont très satisfaites (logiciel très intuitif, prise en main facile). Il n'est pas prévu de formation en présentiel, un tutoriel sera envoyé par le concepteur.

De plus, JC Développement se charge de créer la base initiale enfants - parents.

Mme Huguette GIRERD demande comment ça se passera en cas d'enfant malade.

Mme le Maire explique que les parents auront un accès individuel à la plateforme pour la réservation de la cantine et de la garderie. Comme le logiciel est conçu pour le prépaiement, ils devront mettre de l'argent sur leur compte (virement ou chèque auprès de la mairie).

Ensuite, le prix du repas (ou de la garderie) sera décompté de leur compte au fur et à mesure à chaque inscription de l'enfant. Si l'enfant est malade, les parents pourront le désinscrire et leur compte sera automatiquement recredité.

Mme Corinne BOUCHISSE demande ce qui est prévu en cas de trop versé par les parents.

Mme le Maire répond qu'elle posera la question au prestataire.

Mme Corinne BOUCHISSE interroge Mme le Maire sur les modalités de maintenance.

Mme le Maire indique que le prestataire est seul mais qu'il est très réactif en cas de question.

M. Frédéric DONIO demande le montant des impayés.

Mme le Maire explique que la secrétaire doit faire des lettres de relance pour les parents qui ont oublié de payer et qu'en cas de non-paiement, c'est le centre des finances publiques qui s'en occupe. De ce fait, il n'y a pas d'impayés.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère d'avoir une liste des impayés à la fin de chaque année scolaire.

Mme le Maire explique qu'il est prévu de prévenir les parents en ce début de mois pour les informer des modifications d'inscription.

Mme Corinne BOUCHISSE signale que certaines familles ont peu de moyens et paient parfois la cantine en retard ; qu'il faudrait peut-être voir avec la commission sociale.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il faudra voir au cas par cas.

La gestion de la cantine sera faite par les ATSEM plutôt que par le secrétariat de mairie ce qui est plus logique.

Après négociation, la différence de coût (280 € par an) est tout à fait acceptable eu égard au temps gagné et au confort pour la secrétaire et pour les ATSEM.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le changement de logiciel pour le logiciel FamilyClic de JC Développement dès la rentrée de septembre 2022.

*Vote : 13 Pour – 1 Abstention (Mme Corinne BOUCHISSE qui expliquera son vote au point suivant)*

Arrivée de Rolande DEMITRES

## **5) MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE**

*Affaire n°59/2022*

Mme le Maire explique que la facturation actuelle de la garderie est de 1€ la demi-heure avec un forfait de 7€ à la semaine par enfant (pour ceux allant plus de 7 demi-heures par semaine à la garderie).

La garderie du matin commence à 7h jusqu'à 8h30 et celle du soir de 16h30 à 18h soit 6 demi-heures par jour, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les ATSEM doivent pointer l'heure d'arrivée et de départ des élèves, ce qui est assez fastidieux.

Il est proposé de facturer un coût unique de 2€ par plage de garderie (matin ou soir) avec un plafond à 10 € par semaine par enfant (la facture de garderie sera donc de 10€ maximum par semaine).

De plus, il y a quelques abus de certains parents sur l'heure de fin de garderie. Il est proposé un surcoût pour les parents venant chercher leur(s) enfant(s) au-delà de 18h.

Mme Rolande DEMITRES propose plutôt une amende afin de les dissuader.

Mme Corinne BOUCHISSE et M. Yves WITKOWKI, soutenus par d'autres conseillers suggèrent une amende de 30-35€ pour les abus.

Mme Laetitia BOUVIER explique que cette somme est peut-être excessive, surtout pour les familles qui n'ont pas les moyens. Elle précise que peu de parents sont concernés et seules les ATSEM seront juge du comportement abusif des parents.

M. Cyrille BELLEBAULT demande s'il existe un règlement pour la cantine-garderie.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'il est en cours de rectification par la commission scolaire.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère que ce point soit vu d'abord en commission scolaire et présenté au prochain conseil.

Mme le Maire explique qu'il n'y aura probablement pas de conseil municipal avant la rentrée scolaire de septembre et qu'il faut une décision ce soir pour application à la rentrée.

Après discussion, il est proposé un tarif de 5€ pour les parents venant récupérer leur(s) enfant(s) après 18h de manière récurrente, à la main des ATSEM. Un bilan sera fait au bout de quelques mois pour voir si cela convient.

Mme le Maire propose de faire la même chose pour ceux qui mettent leur(s) enfant(s) à la cantine et qui ne l'ont pas inscrit au préalable.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que ceci se fait déjà en Chautagne et que le repas doit être à 10€ pour que les parents n'oublient plus de les inscrire.

Mme Rolande DEMITRES demande s'il est possible à un enfant de manger alors qu'il n'est pas inscrit.

Mme le Maire explique qu'il y a des boîtes de raviolis en stock pour ce genre de situation mais qu'il ne faudrait pas que les parents en abusent.

Il est proposé la somme de 10€ pour repas sans inscription.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si une simulation a été faite pour connaître le surcoût garderie entre les nouveaux et les anciens tarifs qui est de 24€ par mois pour une famille type avec 2 enfants.

M. Yves WITKOWSKI signale que tout augmente (chauffage, électricité, ...)

Mme Huguette GIRERD demande si ce sont les ATSEM qui pointent les enfants toutes les demi-heures à la garderie.

Mme le Maire répond par l'affirmative. Il y a une quinzaine d'enfants au forfait et une dizaine en ponctuel.

M. Christian MORNIEUX demande combien de temps les enfants restent à la garderie.

Mme le Maire indique qu'il y a deux familles qui laissent leur(s) enfant(s) seulement une demi-heure.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ces nouveaux tarifs (2€ garderie du matin, 2€ garderie du soir, avec un plafond de 10€ par semaine et par enfant, tarif majoré de 5€ pour débordement de la garderie après 18h et un coût de 10€ le repas sans inscription préalable.

*Vote : 14 Pour – 1 Abstention (Mme Corinne BOUCHISSE)*

Mme Corinne BOUCHISSE prend la parole pour expliquer pourquoi elle souhaite s'abstenir sur ces deux points, logiciel cantine et tarifs garderie. Ce n'est pas une opposition à la décision mais un mécontentement sur la méthode de non-information. Ces deux points ainsi que le départ des élèves de l'école de St Martin de Bavel-Cuzieu de la cantine, auraient dû être débattus au préalable en comité scolaire, soit en présentiel, soit en WhatsApp ou d'une autre manière. De plus, nous nous interrogeons avec M. Jean-Pierre DUFOUR qui fait également partie de cette commission sur l'utilité de certains comités. C'est pourquoi un rendez-vous sera demandé avec Mme le Maire la semaine prochaine pour aborder ce point.

Mme le Maire répond que de toute façon la décision finale est prise par le Conseil Municipal.

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle le sait mais qu'elle aurait pensé que ces sujets devaient d'abord être vus par le comité scolaire puis présentés au Conseil.

Mme Laetitia BAILLOT va dans le sens de Mme Corinne BOUCHISSE en indiquant qu'elle comprend que Mme Laetitia BOUVIER, vice-présidente de ce comité, n'a pas beaucoup de temps pour s'en occuper du fait de son travail mais que les membres n'arrivent pas à trouver leur place.

Mme Laetitia BOUVIER répond que la commission a déjà travaillé sur le règlement cantine-garderie.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que lors des réunions de la commission, Mme Laetitia BOUVIER informait de ces démarches mais qu'il n'y avait pas d'échange ni de discussions.

Mme Laetitia BOUVIER répond qu'elle a parlé du changement de logiciel lors d'une réunion.

Mme Corinne BOUCHISSE ne souhaite pas aller plus loin pour l'instant et indique que ces problèmes seront vus par la commission lors de la prochaine réunion. Le but est de travailler ensemble sur une bonne entente, comme cela se fait avec la commission communication.

Mme le Maire prend la parole en expliquant que le sujet de changement de logiciel a été vu avec la secrétaire, mais le délai semblait court. Après avoir demandé conseil à LEZTROY, elle a contacté ce nouveau prestataire qui a la possibilité de mettre tout en place pour la rentrée de septembre. Elle précise aussi que c'est elle qui a négocié avec lui après démonstration de son produit en mairie.

Mme Corinne BOUCHISSE explique qu'elle n'est pas contre cette décision et estime que la négociation a bien été traitée mais qu'il s'agit de la manière de procéder sans en avoir parlé en commission scolaire, qui devrait être en première ligne du sujet abordé.

Mme le Maire indique que l'information du départ des élèves de St Martin de Bavel – Cuzieu est récente, et que pour l'instant, elle n'a reçu qu'un courrier de la part de la mairie de Cuzieu.

Mme Corinne BOUCHISSE indique que le fait d'avoir moins d'élèves va engendrer une modification des horaires pour le personnel de la cantine, ce que Mme le Maire confirme.

## **6) VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN COMMUNAL AU MURAT**

*Affaire n°61/2022*

Mme le Maire explique que la commune est propriétaire de deux parcelles de terrain au Murat :

- la parcelle B894 située en zone UB d'une superficie de 1 269 m<sup>2</sup>
- la parcelle B895 classée en zone N d'une superficie de 5 548 m<sup>2</sup> (terrain de sport).

Mme le Maire propose, dans le cadre de la reprise du PLU, de changer le classement N de la parcelle B895 pour pouvoir la vendre en terrain constructible.

La zone N signifie Naturelle alors que ce terrain est situé dans le lotissement. Elle pourrait également être divisée en plusieurs parcelles.

Mme Huguette GIRERD demande si le terrain de sport est utilisé.

Mme Corinne BOUCHISSE répond qu'à une époque il devait l'être mais plus à l'heure actuelle.

Mme Huguette GIRERD demande pourquoi cette parcelle a été classée en zone non constructible alors qu'elle est située dans un lotissement.

Mme le Maire ne peut répondre à cette question mais va faire son possible pour la faire passer en zone constructible.

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il pourrait être possible d'y construire la maison de retraite.

Mme le Maire répond qu'elle serait située trop loin du centre du village pour des personnes âgées.

Mme le Maire propose de vendre la parcelle B894 dès à présent. Compte tenu de sa taille et de la pression du SCOT (Schéma de Cohérence du Territoire) et ZAN (Zéro Artificialisation Nette), il pourrait être

envisagé de la diviser en deux avec un coût estimatif de 1 500 € de géomètre. Les parcelles pourraient être mises en vente à 55 000€ chacune. Elle précise que les réseaux pour la viabilisation sont à proximité du terrain.

Mme Huguette GIRERD demande si ce montant correspond au marché actuel.

Mme le Maire indique qu'à ce prix et vu les demandes du marché de l'immobilier, il est probable que les parcelles soient vite vendues.

Mme Rolande DEMITRES indique qu'il faut donc vite la vendre avant que le PLU soit modifié.

Mme le Maire rappelle que plusieurs projets sont en cours et que la vente de parcelles pourrait nous permettre de réaliser certains de ces projets.

Mme Huguette GIRERD demande qui s'occupera de la vente des parcelles.

Mme le Maire répond que la mairie fera le nécessaire pour éviter de payer un agent immobilier.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la vente de la parcelle B 894 après l'avoir séparée en deux pour la somme de 55 000€ chacune.

*Vote : 15 Pour, voté à l'unanimité.*

## 7) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

*Affaire n°62/2022*

Madame le Maire propose de verser les subventions suivantes aux associations :

| Subventions                             | 2021        | Demandé pour 2022 | Proposé pour 2022 |
|---|-------------|-------------------|-------------------|
| ADAPEI                                  | 200,00 €    |                   | 200,00 €          |
| Anciens Combattants                     | 300,00 €    | 380,00 €          | 300,00 €          |
| Brass at Home                           | 2 200,00 €  | 6 000,00 €        | 2 200,00 €        |
| Bibliothèque                            | 800,00 €    | 899,50 €          | 900,00 €          |
| Jeunes Sapeurs-Pompiers de Culoz        | 200,00 €    |                   | 0,00 €            |
| Collège Valromey                        | 100,00 €    |                   | 100,00 €          |
| Chasse                                  | 200,00 €    | 500,00 €          | 200,00 €          |
| Sou des écoles                          | 500,00 €    |                   | 0,00 €            |
| Tennis                                  |             |                   | 300,00 €          |
| Arène                                   | 8 500,00 €  |                   | 8 906,00 €        |
| TVO                                     | 2 000,00 €  |                   | 0,00 €            |
| Chorus                                  |             | 1 500,00 €        | 3 radiateurs      |
| Virieu Animations                       |             | 2 000,00 €        | 2 000,00 €        |
| Ensemble battons nous (chats et chiens) |             | 300,00 €          | 0,00 €            |
| TOTAL                                   | 15 000,00 € | 11 579,50 €       | 15 106,00 €       |

Doublé en 2021

Versé fin 2021

déjà payé

=8500+406 de travaux

Madame le Maire demande aux conseillers de valider ces montants.

*Vote : 13 Pour / 2 Abstentions (Tiphany CHATILLON, Frédéric DONIO)*

## 8) CREATION D'UN POSTE SAISONNIER AUX SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire explique qu'elle aurait souhaité prendre du personnel saisonnier pour aider les agents techniques cet été pour des remplacements durant les congés.

Toutefois, le budget est déjà limité et ne permet pas d'embauche saisonnière.

Elle fera le point sur le personnel en fin de séance.

Mme Rolande DEMITRES indique qu'il pourrait être envisagé de prendre une entreprise pour aider l'employé communal durant l'été ce qui ne toucherait pas au budget du personnel.

Mme le Maire pense que cette démarche risque d'être trop coûteuse pour la commune.

Elle en profite pour informer qu'un arrêté municipal a été pris indiquant que les habitants doivent entretenir le trottoir devant chez eux, ce qui fera moins de travail à notre employé communal.

Mme Rolande DEMITRES signale que c'est à la Communauté de Communes Bugey Sud de payer les heures de désherbage des agents communaux sur la voirie communale, et qu'à défaut, elle peut payer un prestataire extérieur pour faire le travail si les employés communaux n'ont pas le temps.

## 9) REGULARISATION ADMINISTRATIVE

*Affaire n°56/2022*

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'une erreur a été faite lors du paiement d'une facture réglée sur le compte de l'ancien gérant de l'entreprise CARREFOUR Contact. Afin de nous faire rembourser cette somme de 482€, nous devons modifier le budget général 2022 en rajoutant cette somme en recette, et également en dépenses afin de la payer sur le bon RIB et de garder un budget équilibré. Il est donc proposé ce qui suit :

Dépenses de Fonctionnement :

- Compte 678 : autres charges exceptionnelles : + 482 €

Recettes de Fonctionnement :

- Compte 7788 : produits exceptionnels divers : + 482 €

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette modification.

*Vote : 15 Pour, à l'unanimité*

## 10) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **TVO**

Mme le Maire rappelle que, pour le passage du TVO le mercredi 13 juillet vers 14h30, il faut trouver une dizaine de personnes ayant le permis de conduire.

La liste des bénévoles actuels est la suivante : Yves WITKOWSKI, Cyrille BELLEBAULT, Bernard PANTIN, Jean THEVENON, Michel CAGLIONI, Alain PIGAULT, Laetitia BAILLOT.

### ➤ **Eclairage public**

Suite au sondage réalisé auprès des habitants de la commune, les réponses ne sont pas très nombreuses mais la majorité est favorable à l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h. (77% Pour + 8% sur une plage plus courte soit 85% d'avis favorable).

La société CITEOS, sous-traitant du SIEA, qui est venue faire la maintenance annuelle, a paramétré les armoires gratuitement le 13 juin.

### ➤ **Vente de la maison 48 Rue du Montet**

Mme le Maire explique que la vente a été signée le 13 juin 2022 chez le notaire pour un montant de 140 000€. M. et Mme MIALON ont prévu d'emménager à partir du 10 juillet et inscriront leurs deux enfants à l'école de Virieu le Grand pour la rentrée.

### ➤ **Location logements à la Résidence**

Deux appartements se sont libérés à La Résidence en ce début d'année : un T3 au 2<sup>e</sup> étage (Mme Ruffy) et un T2 au 1<sup>er</sup> étage (Mme Midy). Suite à ces départs, un rafraîchissement des logements est nécessaire. De plus, les travaux pour remplacer le chauffage au fioul par des radiateurs céramique électrique ainsi qu'un chauffe-eau sont prévus avant de les relouer.

Or un couple cherchait à se loger en urgence après une promesse de location avortée.

Ils ont donc visité ces deux logements. De par leur situation, ils ont proposé de prendre un logement chacun. La mairie n'ayant pas le temps de faire les travaux de rafraîchissement nécessaires, les futurs locataires ont proposé de les faire eux-mêmes.

Les deux appartements leur ont donc été loués à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Pour compenser les travaux qu'ils feront, le loyer de juillet ne leur sera pas demandé et celui d'août minoré de moitié.

### ➤ **Isolation des combles à 1€**

Bien que le dispositif n'existe plus en national, certaines sociétés continuent de proposer l'isolation des combles perdus pour 1 €. C'est le cas d'Eurocombles associé à Engie.

Les combles de la Résidence ainsi que chez M. et Mme DAUGAN ont été isolés. L'opération est en cours pour les appartements au-dessus de l'école et à la gendarmerie.

Les particuliers qui le souhaitent peuvent également en bénéficier, avec l'aide de la mairie si besoin. Cette information sera portée dans le prochain bulletin.

M. Frédéric DONIO demande si l'ancienne isolation est enlevée avant de mettre la nouvelle afin d'éviter tout problème d'humidité ou autre par la suite.

M. Yves WITKOWSKI explique que, pour l'instant, l'isolant était soufflé par-dessus l'existant et que ça ne pose pas de problème technique. Il vérifiera pour les travaux à venir.

### ➤ **Ecole des Pelands**

Enedis devrait enfin venir fin de semaine prochaine pour le déplacement des compteurs électriques des appartements au-dessus de l'école. Ces travaux doivent être réalisés afin que les artisans puissent reprendre les malfaçons de l'école durant l'été et enfin terminer ce chantier.

De plus, les élèves de l'école de St Martin de Bavel-Cuzieu ne viendront plus manger à l'école de Virieu le Grand à compter de la rentrée de septembre 2022.

Mme Huguette GIRERD demande la raison.

Mme le Maire explique que le trajet en car est trop long pour les enfants qui s'endorment durant le transport. Il est précisé que ces enfants prennent le même transport que ceux qui rentrent manger chez eux à Cuzieu, et qu'ils sont déposés après à la cantine de Virieu, et inversement pour le retour.

La commune de Cuzieu va donc aménager sa salle des fêtes pour y accueillir les élèves en cantine.

De ce fait, il y aura moins d'enfants à la cantine de Virieu.

Mme Laetitia BAILLOT demande si les mairies de St Martin et Cuzieu donnaient une participation financière pour la cantine.

Mme Le Maire répond que, de mémoire, la mairie de St Martin doit donner 2600€ et celle de Cuzieu 2000€.

Mme Laetitia BAILLOT indique qu'il faudra en tenir compte dans le budget de la cantine l'année prochaine.

### ➤ **Secrétaire itinérante**

La Communauté de Communes de Bugey Sud va mettre en place un service de secrétaire itinérante afin de pourvoir aux remplacements des secrétaires de mairie (en arrêt maladie, en congés,...).

Il est prévu de répartir le temps de travail de cette personne en trois tiers :

- un tiers pour les communes
- un tiers pour la CCBS
- un tiers de missions collectives (achats groupés, formations,...)

Le coût estimé est de :

- en fonctionnement : salaire et frais de fonctionnement (carburant,..) : 53 000€/an
- en investissement : véhicule et ordinateur : 21 000€ (une seule fois).

Mme Laetitia BAILLOT et Yves WITKOWSKI remarquent que le véhicule et l'ordinateur seront de première qualité pour ce prix.

Mme le Maire s'est inscrite au groupe de travail de ce projet.

La CCBS a fait un sondage auprès des maires avec une majorité de retours favorables à ce projet.

Mme Rolande DEMITRES réplique que cette réponse est normale car ce projet est intéressant sur le papier. Toutefois, une personne ne suffira pas.

Mme le Maire explique que cette perle rare va être difficile à trouver car il y a 7 ou 8 logiciels différents utilisés par les communes du secteur de la CCBS.

L'investissement sera pris en charge par la CCBS et gratuit pour les communes si elles adhèrent au projet dès le départ. Sinon, les communes qui entreraient plus tard dans le dispositif paieraient un droit d'entrée de 500 €.

La part de missions collectives sera financée par l'ensemble des communes sous forme d'un run annuel de 410 €.

Les missions en commune et à la CCBS seront financées par un coût journée d'environ 235 €.

En cas de fortes demandes, la CCBS laissera sa place.

Il va être difficile de répartir une seule secrétaire pour 43 communes et il faudra définir un système de priorité pour certaines communes, ce qui risque d'être compliqué.

Mme Rolande DEMITRES indique que le centre de gestion propose ce même service.

Mme le Maire explique qu'apparemment la CCBS aurait déjà une ou deux personnes en vue.

Mme Corinne BOUCHISSE demande donc quel est le coût pour une commune qui n'utilise pas ce service.

Mme le Maire répond qu'il sera de 410€ par an (à vérifier) Mme Laetitia BAILLOT demande si on a possibilité d'arrêter notre adhésion à ce service si on le souhaite.

Mme le Maire ne peut pas répondre à cette question. Elle indique que ce service est prévu pour 3 ans.

Mme le Maire demande aux conseillers de donner leur avis.

*Vote : 12 Contre - 2 Pour (Laetitia BAILLOT, Yvette VALLIN) – 1 Abstention (Yves WITKOWSKI)*

#### ➤ **Réforme des règles de publicité des actes**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 procède à la réécriture de l'article L2131 du CGCT afin de faire de la dématérialisation le mode de publicité des actes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Sans délibération de conseil municipal, le régime dématérialisé s'applique donc automatiquement et les actes seront publiés sur le site Internet de la commune.

Il est proposé de ne rien faire et donc de passer à un régime dématérialisé tout en continuant à afficher sur le panneau situé à la mairie les documents importants tels que le compte-rendu du conseil municipal. L'ensemble du conseil est favorable à cette proposition. L'affichage obligatoire se fera dorénavant sur le site internet.

#### ➤ **Convention de partenariat avec l'Opéra de Lyon**

*Affaire n°63/2022*

En partenariat avec l'Opéra de Lyon, un spectacle gratuit d'opéra sous les étoiles est en cours d'organisation par la mairie pour le 16 juillet au stade (salle des fêtes en cas de mauvais temps). Ce même spectacle sera visionné également à Peyrieu à une autre date. Nos deux communes sont les seules du département à organiser cette manifestation.

Il est précisé que cette projection est gratuite pour l'organisateur car l'Opéra de Lyon prend en charge les droits d'auteur par convention signé avec lui.

Mme le Maire donne lecture de ladite convention.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider la convention.

*Vote : 15 Pour, à l'unanimité*

#### ➤ **Pêche au lac de Virieu**

L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) a repris la gestion du lac de Virieu. Par arrêté demandé par la CCBS, la pêche est interdite en juillet et août pour laisser la place aux baigneurs.



*N.B. Après le conseil, suite aux remontées suscitées par l'interdiction totale de la pêche au lac en juillet – août, le sujet a été revu pour laisser une place aux pêcheurs : la pêche est autorisée en juillet -août du lever du jour à 10h00 et de 18h30 au coucher du soleil.*

➤ **Personnel communal**

Mme le Maire souhaite informer le conseil sur le personnel communal.

Au niveau des employés techniques :

Jérôme GROSSELIN est arrêté jusqu'au 17 juillet. Ayant trouvé un emploi dans le privé mieux rémunéré, il va démissionner le 18 juillet 2022. Ayant un préavis d'un mois, son départ sera effectif au 17 août 2022. Il prendra ses congés restants à la suite de son arrêt pour revenir travailler du 8 au 17 août. Benjamin BRUNET est en congé 4 semaines en août (il a beaucoup de jours à rattraper de l'année dernière).

Un remplaçant a été trouvé, Régis BRUNET qui est en disponibilité du Conseil Général.

Un CDD va lui être proposé du 25 juillet au 09 août en remplacement de Jérôme et Benjamin, puis une mutation à compter du 18 août pour remplacer Jérôme GROSSELIN.

Au niveau de l'école :

Le contrat de Hind HAMIMOU, remplaçant Nicole JANIN, se termine le 10 juillet 2022.

Anne TOURAILLE sera embauchée à sa place pour la rentrée de septembre. Elle a déjà travaillé en cantine et connaît donc le poste. Elle réalisera le travail à la cantine ainsi que le ménage à l'école, à la mairie et à la Résidence.

Nicole JANIN sera mise en retraite anticipée pour raison de santé mais le dossier étant géré par Michaël, qui est en arrêt jusqu'au 8 juillet, il s'en occupera à son retour possible le 11 juillet, peut-être à mi-temps.

➤ **Remise des médailles**

Mme le Maire a le plaisir de remettre la médaille du travail pour 20 ans de service à Jacqueline ASTIER et Michaël RAYMOND et également celle de Maire honoraire à Georges GERIN.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si d'autres personnes seront concernées par ce genre de médaille sur les mandats passés et demande si des conseillers y ont droit.

Mme le Maire répond qu'elle ne traitera pas l'arriéré lointain.

Mme Rolande DEMITRES indique qu'il faut de nombreuses années au sein d'un conseil en tant qu'adjoint ou conseiller pour y avoir droit.

➤ **Abris bus**

Mme Corinne BOUCHISSE demande où en sont les dossiers pour les abris bus.

Mme le Maire répond que les travaux pour celui sur la Place du Monument ne devraient pas tarder à commencer. Celui du Murat est en cours mais pas plus d'information à ce jour.

Le projet d'aménagement autour de celui du Murat doit d'abord être approfondi par rapport au propriétaire de la parcelle que personne ne connaît.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h15.